

INFRASTRUCTURES, TRANSPORTS ET MER

MINISTÈRE DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE
TRANSPORTS

Direction des infrastructures de transport

Décision du 30 novembre 2018 relative à l'approbation de la modification du schéma directeur de signalisation de l'autoroute A 355

NOR : TRAT1824788S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

La ministre auprès du ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire, chargée des transports,

Vu le code de la route, notamment ses articles L.411-6 et R.411-25;

Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des autoroutes et des routes;

Vu l'arrêté du 28 novembre 1994 modifié relatif à la liste des pôles verts et aux liaisons vertes, notamment son article 2;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière du 22 octobre 1963 modifiée, notamment ses articles 80 et 81;

Vu la note du 18 mai 2017 relative aux procédures d'élaboration, d'instruction et d'approbation des schémas directeurs de signalisation de direction et des projets de définition de signalisation;

Vu la demande du 28 septembre 2017 de la société ARCOS relative à l'approbation du schéma directeur de signalisation de l'autoroute A 355 (contournement ouest de Strasbourg);

Vu l'avis de l'inspecteur général routes du 22 février 2018;

Vu la réunion interservices du 4 juin 2018,

Décide:

Article 1^{er}

Est approuvé le schéma directeur de signalisation de l'autoroute A 355 (contournement ouest de Strasbourg), figurant à l'annexe de la présente décision.

Article 2

La présente décision sera notifiée au préfet coordonnateur des itinéraires routiers Est et au président de la société ARCOS, qui sont chargés chacun pour ce qui le concerne de son exécution.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique et solidaire.

Fait le 30 novembre 2018.

Pour la ministre et par délégation :
La directrice des infrastructures de transport,
S. CHINZI

ANNEXE

Fiche itinéraire – Schéma directeur A 355

SCHEMA DIRECTEUR DE SIGNALISATION DE DIRECTION			AUTOROUTE A355	Approuvée par décision ministérielle du 30/11/2018		OBSERVATIONS
Sens Nord - Sud	SORTIE	FILANTE	Echangeur	Sens Sud - Nord	SORTIE	
A355	A4 + A35	A4	Bifurcation Nord A4 / A35 	A35	A35	
A35 MULHOUSE péage	SCHILTIGHEIM	PARIS		SCHILTIGHEIM		
STRASBOURG péage	KARLSRUHE	METZ-NANCY péage	RN4 	KARLSRUHE		
PORT DE STRASBOURG péage	A35 LAUTERBOURG HOERDT	SARREBRUCK HAGUENAU		LAUTERBOURG HOERDT		
☒ ENTZHEIM péage	N4	A355		N4		
A355	STRASBOURG *	PARIS		 METZ-NANCY		Sens Sud > Nord : Création d'un point de choix péage / non péage vers METZ - NANCY
A35 MULHOUSE	 SAVERNE *	A4 METZ-NANCY		 SAVERNE *		
PORT DE STRASBOURG	ECKBOLSHEIM *	A35 KARLSRUHE		ECKBOLSHEIM *		
☒ ENTZHEIM						
A355	D111 / D147	A355		D111 / D147		
((MULHOUSE))		((PARIS))	HD111-RD147 			
((PORT DE STRASBOURG))	PAE PLAINE DE LA BRUCHE *	((METZ-NANCY))		PAE PLAINE DE LA BRUCHE *		accès aéroport : (1) = Configuration à la mise en service : accès par A35 (2) = Configuration future (voirie directe réalisée)
((☒ ENTZHEIM (1)))	☒ ENTZHEIM (2)	((KARLSRUHE))		☒ ENTZHEIM (2)		
	aire de service			aire de service		
A35 (sud)	A352 + A35 (est)	A355	Bifurcation Sud A35 / A352 	A35		
ST DIE DES V. par tunnel péage	 ST DIE DES V. par col	A4 PARIS péage		ILLKIRCH-GRAFF.		
MULHOUSE	OFFENBOURG	A35 KARLSRUHE péage		OFFENBOURG		
COLMAR	PORT DE STRASBOURG	STRASBOURG péage		PORT DE STRASBOURG		
OBERNAI *	☒ ENTZHEIM (1)	☒ ENTZHEIM (2)				
	ILLKIRCH-GRAFF. (2)					